



Place de l'Indépendance
Antaninarenina
101 – Antananarivo
Madagascar

APPEL D'OFFRE OUVERT
Organisation d'un reboisement – Team building
offre clé en main pour 340 personnes
046/AO2025/DAMG/DMC
CAHIER DES CHARGES
ANNEE 2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

La Banque Malgache de l'Océan Indien (B.M.O.I.) Groupe BCP lance un appel d'offre ouvert aux Entreprises, pour l'organisation d'un reboisement avec Team bulding – offre clés en main pour 340 personnes.

A cet effet, la B.M.O.I invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires choisis à présenter leurs offres sous plis fermés et cachetés, au sein de son Siège social ;

Banque Malgache de l'Océan Indien, Place de l'Indépendance Antaninarenina.

Les offres doivent être déposées à la BMOI ANTANINARENINA Place de l'indépendance, sous pli fermé au plus tard le 17 **novembre 2025 à 12H**, délai de rigueur et portant les mentions suivantes :

« APPEL D'OFFRE OUVERT - 046/AO2025/DAMG/DMC-CAHIER DES CHARGES »

Les offres sont strictement confidentielles, et la BMOI n'a aucune obligation de communiquer les résultats de son analyse aux soumissionnaires.

ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet l'organisation d'un reboisement avec team building (offre clé en main) pour 340 personnes

Sous réserve des exigences du contexte, il sera attribué aux termes rencontrés dans le dossier de l'appel d'offres les significations suivantes :

- « BMOI » désigne la Banque Malgache de l'Océan Indien ;
- « Groupe » ou « Groupe BCP » désigne le Groupe Banque Centrale Populaire ;
- « Soumissionnaire » désigne la ou les personnes, firmes ou sociétés, participant à la concurrence pour la réalisation de la mission, soit individuellement, soit en groupement conjoint et solidaire ;
- « Titulaire » ou « Adjudicataire » : le ou les soumissionnaires dont l'offre a été retenue ;
- « Commission » désigne la commission de jugement des offres désignée à cet effet par la Banque ;
- « Adresse » désigne l'adresse de la Fonction en Charge des Achats, fait référence à l'adresse suivante :

Place de l'Indépendance Antaninarenina

Antananarivo 101

BP 25 bis

Tél : +261 20 22 346 09

1.1. Qualité des concurrents

Pour être admis à concourir, les entreprises individuelles ou société doivent justifier des capacités juridiques, techniques et financières requises.

Ne sont pas admis à participer à l'appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire ;
- Les personnes faisant l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive des marchés du Groupe BCP

1.2. Présentation et jugement des offres par lots distinct

Le soumissionnaire est tenu de présenter :

Dans trois enveloppes distinctes fermées et cachetées:

- **Deux enveloppes fermées et cachetées**, contenant les dossiers administratifs ;
- **Deux enveloppes fermées et cachetées**, contenant les dossiers techniques
- **Deux enveloppes fermées et cachetées**, contenant le dossier financier

Chaque pli doit comporter : l'objet du marché, la date limite de dépôt des plis

Le tout devra être présenté dans **un seul pli** fermé, scellé et cacheté, adressé au Service des Achats de la B.M.O.I. (Adresse ci-dessus).

Dès réception des offres ; une étude administrative, technique et financière sera lancée pour une durée de 3 jours.

Un récapitulatif des prix par rubrique avec le montant total pour faciliter la lecture lors du dépouillement

ARTICLE 02 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend le présent cahier des charges et les spécifications techniques en annexe.

ARTICLE 03 : DELAI DE LIVRAISON

Le planning prévisionnel doit être respectée selon l'annexe joint , sauf convention entre les deux parties.

ARTICLE 04 : FORCE MAJEURE

Seuls les cas de force majeure tels que définis par la loi sont acceptés. A la survenance d'un cas de force majeure, le fournisseur sera tenu d'informer la BMOI par téléphone, et par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 05 : MODALITE DE PAIEMENT

La BMOI s'engage à procéder au règlement des factures dans un délai de 15 jours après réception de la facture en fonction du bon de commande par **virement bancaire**.

ARTICLE 06 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de 1 an à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 07 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

7.1 Emanant des soumissionnaires

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements au dossier d'appel d'offres peut en faire la demande à la BMOI par écrit en gardant les mêmes références de ce courriel à l'adresse ci-après : Achats.DAMG@bmoi.mg

7.2 Emanant de la BMOI

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la BMOI se réserve le droit de demander aux soumissionnaires des éclaircissements sur leurs offres. La demande d'éclaircissements et la réponse se feront par écrit.

ARTICLE 08 : DROITS DE LA BMOI

La BMOI se réserve le droit de refuser si le livrable ne correspondent pas aux exigences lors de la validation des offres.

La BMOI pourra alors soit donner un nouveau délai au fournisseur pour la livraison conformes, soit annuler la commande.

Dans le premier cas, la pénalité prévue dans l'article 3 du présent cahier des charges s'applique.

ARTICLE 10 : CONTENU DES OFFRES

Chaque offre doit contenir les pièces suivantes :

Les dossiers administratifs :

- Une note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire du soumissionnaire
- Une copie du Registre de Commerce et des Société à jour (moins de trois mois)
- La carte d'identification fiscale NIF à jour (la carte 2025 de préférence) ou un document similaire pour les prestataires étrangers
- La carte statistique ou un document similaire pour les prestataires étrangers

Toutes les copies doivent être certifiées conformes à l'original

Le dossier des descriptif techniques :

- Le descriptif technique complet de l'offre permettant d'apprécier leur valeur technique et leur conformité aux spécifications demandées à l'annexe du présent cahier des charges, en deux exemplaires paraphés à chaque page dûment complété et signé ainsi que les photos

Le dossier financier :

- Un récapitulatif des prix par rubrique pour faciliter la lecture lors du dépouillement.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

Au cas où les offres ne donneraient pas satisfaction, la BMOI se réserve le droit de ne pas donner suite à l'Appel d'Offres. Les Soumissionnaires ne pourront alors se prévaloir d'aucun dédommagement ni indemnité.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la BMOI dans l'examen des offres ou la décision d'attribution du marché entraînera d'office le rejet de son offre et sa radiation lors des prochaines consultations.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE

Le fournisseur s'engage sur l'honneur à ne pas divulguer à qui que ce soit tout ou partie des informations concernant la BMOI, ainsi que toute autre information stratégique ou commerciale qu'elle soit confidentielle ou non dont il aura eu connaissance au cours de la réalisation et après la fin des travaux. Le fournisseur s'expose de ce fait aux poursuites pénales prévues par la loi pour tout acte contraire à cet engagement de sa part ou de la part de ses employés.

En recevant le présent cahier des charges, le soumissionnaire s'engage à ce que les informations écrites ou orales communiquées par la Banque :

- a) Soient protégées, gardées strictement confidentielles et soient traitées avec les plus extrêmes précautions et protections ;
- b) Ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et sous réserve que ces derniers s'engagent à respecter les obligations de confidentialité ;
- c) Ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;
- d) Ne soient divulguées, ni successibles d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus ;
- e) Ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement pour ses besoins propres, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Banque.

ARTICLE 13 : EVALUATION ET ADJUDICATION

Seront considérés pendant l'évaluation des propositions, outre que la proposition financière :

- la conformité des dossiers administratifs
- l'expérience pertinente du fournisseur

Dans le cas où vous êtes retenu :

- Le partenariat sera matérialisé sous forme de contrat .

Echéancier :

- Le: 17 novembre 2025, date limite retour offres
-
- Semaine du 17 novembre 2025 contractualisation

Antananarivo, le 11/11/25


Manoa Elia RASANDINIRINA
Directeur Général Adjoint



Place de l'Indépendance
Antaninarenina
101 – Antananarivo
Madagascar

**DOCUMENT ANNEXE
APPEL D'OFFRE OUVERT
Organisation d'un reboisement – Team building offre
clé en main pour 340 personnes
046/AO2025/DAMG/DMC
CAHIER DES CHARGES
ANNEE 2025**

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. Il s'agit de l'organisation d'un reboisement avec team building en format offre clé en main c'est-à-dire que le prestataire se chargera de prendre en main tous les aspects nécessaires à la réalisation du reboisement – team building (logistique, organisation, démarches administratives, ...)

2. Ci-dessous sont les détails des rubriques attendus par les soumissionnaires dans leur dossier financiers :

A. **Rubrique 1** : Détails du reboisement

Types :	- Reboisement avec team building à organiser dans son entièreté par le prestataire
Horaires :	- Matin et après midi
Lieux :	- Sur TANA
Transport :	- Aller et retour - Point de ramassage et de dépôt pour le retour à Antaninarenina
Couverture Photo et vidéo :	- A la charge du prestataire
Nourritures et boissons :	- Déjeuner avec boissons - Gouter - Eau vive par personne
Reboisement :	- A la charge du prestataire - Suivi et entretien des plantes à inclure
Team building :	- A la charge du prestataire
Date :	- 13 décembre 2025


Manoa Elia RASANDINIRINA
Directeur Marketing - Com et R